

Corse : un procès pour des caches d'armes et abus de biens sociaux à Ajaccio de nouveau renvoyé

Publié le 05/07/2021 à 18h24

Écrit par A.A.



© Damien MEYER / AFP

Corse ViaStella

11 personnes devaient comparaître ce lundi 5 juillet devant le tribunal correctionnel de Marseille dans une affaire à tiroir de caches d'armes et d'abus de biens sociaux. Le procès a été renvoyé au 11 janvier prochain après la récusation de la présidente du tribunal.

Nouveau rebondissement dans l'affaire dite de la cache d'armes de l'Orée du Bois : ce lundi 5 juillet, le procès de 11 personnes poursuivies pour des délits financiers et des faits d'association de malfaiteurs vient d'être renvoyé pour la seconde fois depuis la fin de l'enquête.

Un délai d'autant plus fâcheux que l'affaire est entre les mains de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille depuis maintenant plus de 10 ans.

En octobre dernier, un rapport confidentiel écrit par les magistrats de la JIRS avait "fuité" dans la presse. Il mettait au jour "l'existence d'un système mafieux en Corse". ● © FTV

Instruit pendant de très longues années, ce dossier touffu dans lequel se côtoient d'anciens braqueurs reconvertis dans l'entrepreneuriat, un chef d'entreprise ruiné et le "repenti" de la Brise de Mer Claude Chossat semble décidément avoir toutes les peines du monde à faire l'objet d'un jugement.

En mai 2019, l'audience avait en effet été renvoyée une première fois car le magistrat instructeur avait omis d'investiguer sur des documents comptables très importants.

La présidente du tribunal récusée

Cette fois, le renvoi est motivé par un fait extrêmement rare : la présidente du tribunal chargé de juger l'affaire vient de faire l'objet d'une récusation.

"Les motifs sont assez simples, indique Me Julien Gasbaoui, l'avocat de Marc Virdis, l'un des principaux prévenus du dossier. Nous avons eu une première audience il y a maintenant plus d'un an. Au cours de cette audience, des carences sont apparues dans le dossier. Un supplément d'information a été ordonné et c'est au cours de la lecture du nouveau dossier de supplément d'information que nous avons découvert des échanges entre la présidente et la police ajaccienne qui laissent apparaître clairement une orientation sur l'enquête : des propos à l'égard de Monsieur Virdis qui ne correspondent pas à une enquête classique. Par conséquent, j'ai saisi le premier président de la cour d'appel d'Aix en Provence d'une requête en récusation qui a été suivie d'effet puisque la présidente a été récusée".

Les avocats de la défense à la sortie de l'audience ce lundi 5 juillet. ● © Jennifer Cappaï / FTV

L'audience devrait finalement se tenir le 11 janvier prochain, pour laisser le temps à un nouveau magistrat de prendre connaissance du dossier.

Il n'empêche, cet épisode peu glorieux s'assimile à un nouveau camouflet pour la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille, pourtant compétente en matière de crime organisé et de délinquance financière.

Rappel des faits

En février 2010, Jean-Marc Bonelli est arrêté dans le cadre d'une enquête portant sur une tentative d'assassinat dans la région ajaccienne. Dans ses poches, sont retrouvées les clefs de deux garages. Ces box sont situés route du Salario, sur les hauteurs d'Ajaccio, et à la Résidence de l'Orée du bois. À l'intérieur sont plusieurs armes sont découvertes, ainsi qu'une voiture volée et des plans d'un dépôt de transport de fonds.

L'affaire va rebondir d'une manière inattendue. Claude Chossat dont l'ADN a été retrouvé sur un sac en plastique, fait des révélations. Ses anciens amis auraient racketté une entreprise, la SIT (Société Insulaire de Téléphone), spécialisée dans l'installation de ligne. Sur les comptes de l'entreprise, les enquêteurs découvrent de nombreux achats de montres et voitures de luxe (Mercedes, Porsche BMW). En tout, 27 payées par l'entreprise.

L'une de ces voitures est utilisée par Francis Castola, figure du banditisme insulaire, une autre par Pascal Dionisi, connu lui aussi de la police. Près d'un million d'euros aurait été détournés de l'entreprise SIT. L'enquête n'a pas démontré une extorsion de fonds, mais des soupçons d'abus de biens sociaux.